



St. Julien
écoles - collèges - lycée

Votre enfant rentre en 6^{ème} !

Des réponses à vos questions

Un petit Lexique pour commencer !

B2i : Brevet Informatique et Internet

ASSR 1-2 : Attestation scolaire de sécurité routière (niveaux 1 et 2)

PP : Professeur principal

CPE : Conseiller principal d'éducation

CDI : Centre de documentation et d'information

M1,2,3,4 : Heure de la matinée

S1,2,3 : Heure de l'après-midi

EPS : Education physique et sportive

SVT : Sciences de la vie et de la terre

PAP : Projet accompagnement personnalisé

PAI : Projet d'aide individualisé

AP : Accompagnement personnalisé

EPI : Enseignements pratiques interdisciplinaires

Quelle organisation pédagogique au collège pour vos enfants ?

Elle se fait sur deux cycles :

- Le cycle 3 : cycle des consolidations (CM1, CM2, 6^{ème})

- Le cycle 4 : cycle des approfondissements (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) et choix d'une 2^{ème} langue vivante dès la 5^{ème}

Validation de l'ASSR1 et du « savoir nager » en classe de 6^{ème}.

Validation du « savoir skier » en 5^{ème}.

Une des deux langues vivantes doit être validée au niveau A2.

Orientation avec un parcours découverte des métiers et des formations, validation du B2i et de l'ASSR2.

Quels horaires au collège ?

Les horaires de début et de fin des cours permettent à votre enfant de bénéficier d'une pause-déjeuner de 90 minutes. Les cours s'étalent de 8h15 à 17h05.

La FCPE par son action au cours des années 2014 et 2015 a permis d'allonger le temps du repas de midi.

Quels changements au quotidien ?

- Votre enfant intègre un établissement de +/- 700 élèves.
- Sa classe comprend des élèves venant des différentes écoles primaires de St-Julien et des villes et villages alentour.
- Votre enfant doit aussi s'accoutumer à travailler avec une dizaine de professeurs différents.
- Il change de salle de classe toutes les 55 minutes.
- Il découvre l'utilisation du « casier » lui permettant de se délester de son sac tout au long de la journée.

La FCPE lutte pour garder des établissements à taille humaine (environ 700 élèves pour le secondaire), pour un renforcement du nombre des adultes présents (surveillants, personnel social, agents techniques...) afin de garantir la sécurité de nos enfants. Elle milite pour le remplacement des professeurs absents comme exigé par la loi.

Comment faire pour les fournitures ?

Les livres sont fournis gratuitement, toutefois certains professeurs demandent l'achat de cahiers d'exercices, notamment pour les langues vivantes.

Votre enfant doit avoir du matériel scolaire individuel dont la liste vous est remise dans le dossier d'inscription.

La FCPE milite pour la gratuité et contre les listes abusives de fournitures scolaires. Elle participe à une réflexion et une sensibilisation quant à la diminution du poids des cartables (cahiers de 48 pages, binôme pour les livres, jeu de livres en classe). Elle vous propose l'adhésion à la centrale d'achats Scoléo.

Qu'est-ce que l'heure de vie de classe ?

Elle est inscrite dans l'emploi du temps de votre enfant et représente une dizaine d'heures réparties sur l'année.

Elle permet aux élèves d'échanger entre eux et avec le professeur principal sur différents thèmes : vie de la classe, pistes d'amélioration de la vie en commun, élection des élèves délégués, préparation aux Conseils de classe...

Qu'est-ce que Pronote ?

C'est un logiciel couvrant tous les champs de la vie scolaire de votre enfant : notes, absences, cahier de textes, exercices, agenda de l'établissement... Il vous permet de suivre la scolarité de votre enfant.

Un mot de passe et un identifiant, vous sont donnés en début d'année pour accéder à l'espace parent du dossier de votre enfant.

Comment aider votre enfant à gérer ses devoirs à la maison ?

Les différents professeurs vont répartir le travail à la maison sur une ou plusieurs semaines. Voici quelques conseils pour accompagner votre enfant face à cette nouvelle organisation.

- Aidez-le à analyser son emploi du temps, à repérer les plages libres et à s'organiser.
- Assurez-vous que le travail est fait de manière régulière en consultant Pronote ou son agenda.
- Consultez son carnet de liaison, lien essentiel entre les parents, l'équipe pédagogique et l'administration du collège. Les professeurs, le CPE et les surveillants vous y font part de leurs observations sur le comportement et le travail de votre enfant.

Et les activités, les voyages ?

Dès la rentrée, des activités sportives, artistiques, scientifiques ouvertes à tous sont en principe proposées sur le temps de midi, en fin de journée ou le mercredi.

Une adhésion vous sera demandée si votre enfant participe à une animation non obligatoire.

Le foyer socio-éducatif aide au financement des sorties et propose des activités ludiques et de détente en dehors des cours. La cotisation est facultative.

Des activités pédagogiques obligatoires, organisées sur le temps scolaire, permettent aux élèves d'acquérir des compétences et connaissances disciplinaires, financées totalement par l'établissement grâce aux aides des collectivités et principalement par le département.

Des voyages sont organisés par certains professeurs. Une participation est alors demandée aux parents.

La FCPE est attentive à un traitement équitable des élèves et au respect de prix abordables pour les familles.

Quelles aides en cas de difficultés ? Pour les problèmes de santé, de régime particulier, n'hésitez pas à les signaler dès l'inscription et demandez à rencontrer l'infirmière ou l'assistance sociale. Si votre enfant a besoin d'une aide ou d'aménagements particuliers, discutez-en avec le professeur principal et/ou le chef d'établissement et demandez la constitution d'un PAP ou d'un PAI sur les conseils de l'équipe médico-éducative. Vous pouvez aussi faire appel aux fonds sociaux du collège en cas de difficultés financières, même passagères.

Comment vous impliquer dans la vie du collège ?

- En assistant aux réunions des adhérents organisées tout au long de l'année pour faire le point sur la vie et la scolarité de tous les enfants et définir les actions à mener.
- En répondant aux questionnaires distribués par les parents délégués 10 jours avant les Conseils de classe et leur permettant de mieux vous représenter.
- En devenant parent délégué et en assistant aux Conseils de classe.
- En vous présentant aux élections de représentants de parents d'élèves au CA (Conseil d'administration) en octobre.

A VOS AGENDAS !

Notez dès aujourd'hui notre RDV de rentrée avec les chefs d'établissement le **MARDI 15 SEPTEMBRE** dès 19h30 à la **Maison des Habitants, rue du Jura, St-Julien.**

